

► Partenariat R2AIOSJ-1er RSMA

Dans ce cadre, le Conseil régional s'engage à travers ses prestataires en charge du R2AIOSJ à :

- ♦ repérer parmi les jeunes dont il a la charge, ceux pouvant bénéficier de l'offre de formation du 1er RSMA,
- ♦ les positionner sur le dispositif,
- ♦ transmettre au 1er RSMA la liste des inscrits, dix jours avant la date de réunion,
- ♦ organiser des réunions d'information mensuelles,
- ♦ mettre à la disposition du 1er RSMA une salle pour l'accueil et l'information de ces jeunes,
- ♦ inviter la cellule « Recrutement » à tous les forums qu'elle organise dans sa zone d'action.

Le RSMA, pour sa part, s'engage à :

- ♦ mettre à la disposition du R2AIOSJ des intervenants pour les réunions d'information pour chacune des zones de compétences,
- ♦ élaborer avec le R2AIOSJ un calendrier de rencontres tenant compte des impératifs de chacun des partenaires,
- ♦ assurer l'accueil des jeunes du R2AIOSJ sur site une fois par trimestre, dans le but de présenter ses filières de formation,
- ♦ effectuer un bilan des réunions d'information semestrielles.

► Partenariat Espace apprentissage - 1er RSMA :

Le conseil régional s'engage à travers son prestataire en charge de l'Espace Apprentissage à :

- ♦ assurer une réunion d'information mensuelle auprès des jeunes volontaires du 1er RSMA,
- ♦ assurer la prise en charge, pour ceux qui en exprimeront le souhait, de la recherche d'une entreprise pour l'accomplissement d'une Période d'Application en Entreprise (PAE) préalable à l'entrée en apprentissage, ceci, afin d'assurer une première immersion dans le monde du travail,
- ♦ accompagner vers l'insertion en alternance, et en collaboration avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA) de Martinique ceux qui auront donné satisfaction lors de leur PAE,
- ♦ notamment par :
 - la prospection d'entreprises,
 - la mise en œuvre d'atelier de Techniques de Recherche d'Emploi.

En retour, le 1er RSMA s'engage à :

- ♦ accueillir mensuellement un intervenant de l'Espace apprentissage dans le cadre d'un atelier ayant pour thème le contrat d'apprentissage,
- ♦ collationner les fiches PFPMA (*Poursuite de Formation Professionnelle en MArtinique*) mentionnant les souhaits, en termes de formation, des volontaires stagiaires,
- ♦ confirmer ou à infirmer, à l'Espace apprentissage les desiderata exprimés dans les fiches PFPMA des volontaires stagiaires lors d'une réunion commune.

AGEFMA
Tel : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08
Immeuble Foyal 2000 - Place Lafcadio Hearn - Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT DE FRANCE
Site de téléchargement : <http://www.carif.mq>
Tel : 05 96 71 11 02 / Fax : 05 96 73 57 08



Info'formations

Juin 2009

Bilan des activités du RSMA de 2006 à 2008

► PREAMBULE

Le SMA (Service Militaire Adapté) a pour mission de donner une « deuxième chance » aux jeunes-adultes en situation d'échec à leur sortie de formation initiale. Dépendant du secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-mer et de la Défense, le SMA a pour buts :

- ♦ de dispenser à des jeunes gens le plus souvent en situation d'échec scolaire une formation militaire, civique et morale ;
- ♦ de leur donner une nouvelle chance en les préparant à une meilleure insertion dans la vie active par une formation professionnelle adaptée dispensée pendant 1 200 heures au moins et sanctionnée par une attestation de formation professionnelle ou un diplôme de niveau V selon la filière ;
- ♦ de les faire participer à la mise en valeur et au développement des collectivités locales de l'Outre-mer dans le cadre de chantiers d'application ;
- ♦ de les préparer à une éventuelle action dans le cadre des plans de défense, de protection, de secours et d'aide aux populations (cyclone, éruption volcanique, etc.).

Les prémices du SMA datent de 1961. En effet, suite aux troubles sociaux aux Antilles le Premier ministre de l'époque, Michel DEBRE crée sous l'impulsion du général NEMO le Régiment Mixte des Antilles-Guyane (RMAG). Ce régiment comprend un groupement dans chacun des départements de la Martinique et de la Guadeloupe et deux en Guyane. Il a pour objectif :

- ♦ d'encadrer la jeunesse antillaise et guyanaise ;
- ♦ de lui donner une formation civique et morale ;
- ♦ de lui offrir, la possibilité d'apprendre un métier ;
- ♦ de participer au développement des départements français des Amériques.

En 1964, la dissolution du RMAG donne naissance aux 1^{er} (Martinique), 2^e (Guadeloupe) et 3^e (Guyane) bataillons du SMA.

En 1976, les bataillons des Antilles et de Guyane deviennent respectivement des régiments du Service Militaire Adapté.

En 1997, la loi portant réforme du service national, institue le SMA comme une des formes du volontariat dans les armées.

La décision politique de maintenir le SMA a orienté les régiments vers une mission de resocialisation par la réinsertion citoyenne et professionnelle d'une partie de la jeunesse ultramarine en situation d'échec.

Selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage s'élève à 22,8 % en 2008. Les jeunes de moins de 30 ans restent la catégorie la plus touchée par le chômage (40,1%). Lorsque l'on considère les jeunes de moins de 30 ans non diplômés, ce taux culmine à 51,2%.

Cette jeunesse est la cible préférentielle du SMA qui s'est positionné depuis 2006 en « chaînon manquant », entre la sortie de la formation initiale sans diplôme et l'accès à la formation professionnelle qualifiante ou à l'emploi direct.

Le SMA est à proprement parler un Centre de formation professionnelle, il a vocation à redonner aux jeunes qu'il recrute les pré-requis indispensables au retour dans la société avec un maximum de chances de réussite.

Il s'agit dans cette brochure de faire le point sur l'activité du RSMA au cours des années 2006 à 2008 en caractérisant le public accueilli et les prestations qui leur ont été proposées. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux Volontaires Stagiaires (VS) qui intègrent le SMA pour recevoir une formation, mais aussi aux Volontaires Techniques (VT) qui outre la formation, occupent des emplois utiles au bon fonctionnement du SMA.

POPULATION RECRUTEE AU SMA

Les jeunes sont recrutés au Service militaire adapté (SMA) en qualité de : volontaire du Service Militaire Adapté afin de bénéficier d'une formation humaine et professionnelle originale ou d'une première expérience professionnelle ; engagé volontaire au titre du SMA (EVSMA) pour participer à la formation professionnelle des jeunes d'Outre-mer.

Les volontaires du Service militaire adapté : stagiaires et techniciens

Le volontaire stagiaire du SMA (VS) vient pour recevoir une formation dans une des professions enseignées par l'unité locale du SMA. La durée de la formation est normalement de 12 mois.

Pour y prendre part, le jeune doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être âgée de 18 à 26 ans,
- ◆ être apte médicalement,
- ◆ être de nationalité française et résider en outre-mer,
- ◆ être non diplômé,
- ◆ avoir répondu à l'appel de préparation à la défense (JAPD).

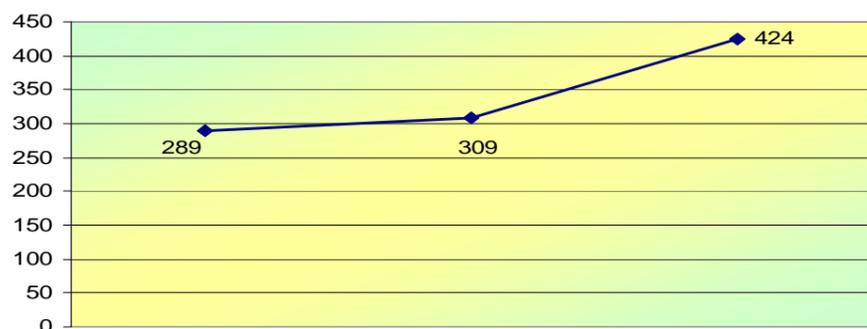
Pour atteindre son objectif qui est de « donner une seconde chance » aux jeunes-adultes sortis d'une formation initiale « ratée », la population recrutée au SMA en qualité de volontaire stagiaire a le profil statistique « bas » :

- ◆ 40 % sont illettrés,
- ◆ 60% de jeunes ne sont pas détenteurs du Diplôme National du Brevet (DNB) ,
- ◆ 10% de jeunes ont le niveau CAP, mais ont besoin d'une réorientation.

Evolution du nombre de volontaires stagiaires du SMA entre 2006 et 2008

Depuis la mise en œuvre en 2006 du principe du « chaînon manquant », à 2008, 1022 volontaires ont incorporé le SMA en Martinique :

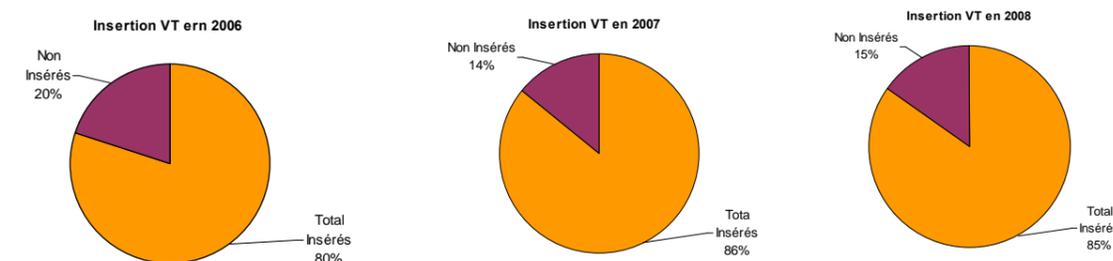
- ◆ 289 en 2006
- ◆ 309 en 2007
- ◆ 424 en 2008



Quelques chiffres relatifs à l'insertion des VT

	2006	2007	2008
Insertion emploi Martinique	38,18%	68,25%	47,62%
Insertion formation Martinique	0%	0%	2,38%
Insertion emploi France	0%	0%	4,76%
Insertion Formation France	12,73%	6,35%	11,90%
Engagé Martinique	0%	0%	0%
Engagé France	29,08%	11,11%	21,43%
TOTAL Insérés	80,00%	85,71%	84,78%
Non insérés	20 %	14,29 %	15,22 %
TOTAL	100%	100%	100%

De manière générale, 80 à 85 % des VT sont insérés suite à leur passage au SMA. Une majorité de VT choisissent d'accéder directement à un emploi en Martinique (en moyenne environ 50 %) ou de poursuivre leur formation en France (environ 10%).



JEUNES RECRUTES EN 2009 (1^{er} trimestre)

A fin avril 2009, 133 jeunes ont été recrutés au SMA, 6 d'entre eux soit 5% ont dénoncé leur contrat.

81 % sont des hommes, 12 % ont un diplôme de niveau V ou plus, 75 % ne sont pas détenteur du brevet des collèges, et 56 % sont illettrés.

Par rapport aux trois précédentes années, le profil des jeunes recrutés au SMA au cours du 1^{er} trimestre 2009 n'a pas évolué.

L'intérêt du SMA aux Antilles et plus particulièrement en Martinique n'est plus à prouver. Depuis 2006, avec son positionnement en qualité de « chaînon manquant », le SMA s'attelle à donner aux jeunes sortis de formation initiale sans diplôme un maximum de chances de réussite en les préparant à accéder à la formation professionnelle qualifiante ou à un emploi direct.

Pour ce faire, une convention de partenariat a été signée entre le Conseil Régional de la Martinique représenté par son Président Alfred MARIE-JEANNE, et le 1^{er} Régiment du Service Militaire Adapté de la Martinique (1^{er} RSMA), représenté par le Lieutenant-colonel (TA) Yves GASTINE. Cette convention a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre en vue de favoriser l'insertion des jeunes martiniquais, dans une logique de développement du territoire martiniquais.

Pour le compte du Conseil régional, les actions seront mise en œuvre par l'Espace apprentissage et le Réseau Régional d'Accueil, d'Information, d'Orientation et de Suivi des Jeunes (R²AIOSJ), tandis que le SMA interviendra directement.

INSERTION DES VS ET DES VT

Quelle que soit l'année concernée (2006-2007 ou 2008) plus de 80% des VS et des VT ayant suivi la totalité de la formation ont trouvé une solution d'insertion à l'issue de leur formation.

En termes d'insertion, les sortants VS et VT du SMA ont la possibilité soit :

- ◆ d'accéder directement à un emploi (en Martinique ou en France),
- ◆ d'intégrer une formation pour poursuivre son cursus (en Martinique ou en France),
- ◆ de devenir VT au sein du SMA,
- ◆ de s'engager dans la défense militaire.

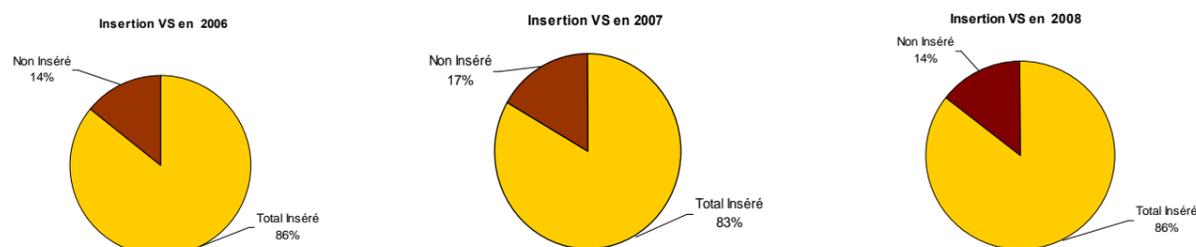
Cependant, les VS s'orientent d'avantage vers une poursuite de formation (environ 40 %) alors que les VT sont plus nombreux à intégrer directement un emploi.

Le SMA n'ayant pas vocation à délivrer des diplômes, désormais, l'insertion par la poursuite d'une formation pour l'obtention d'un titre de niveau V est privilégiée, car elle est garante d'une meilleure employabilité et d'une insertion à long terme.

Quelques chiffres relatifs à l'insertion des VS

	2006	2007	2008
Insertion emploi Martinique	34,54%	26,87%	32,25%
Insertion formation Martinique	7,24%	11,19%	3,62%
Insertion emploi France	0%	0,75%	1,09%
Insertion Formation France	35,53%	33,58%	33,70%
VS devenus VT	0%	0%	7,25%
Engagé Martinique	0%	0%	0%
Engagé France	8,55%	10,82%	6,88%
TOTAL Inséré	85,86%	83,21%	84,78%
Non inséré	14,14%	16,79%	14,22%
TOTAL	100%	100%	100%

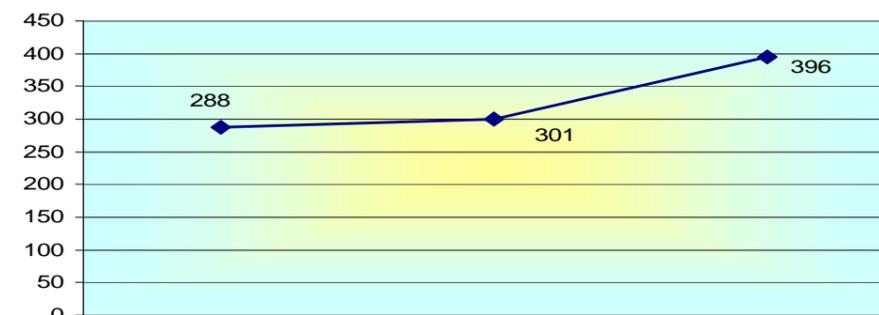
Environ 85% des VS sont insérés suite à leur parcours au SMA ; Une majorité de VS choisissent de poursuivre leur formation en France (environ 35%) ou d'accéder directement à un emploi en Martinique (environ 30 %).



Les résiliations représentent environ 4 % des effectifs de départ.

96% d'entre eux (985) ont effectivement intégré une formation professionnelle :

- ◆ 288 en 2006
- ◆ 301 en 2007
- ◆ 396 en 2008



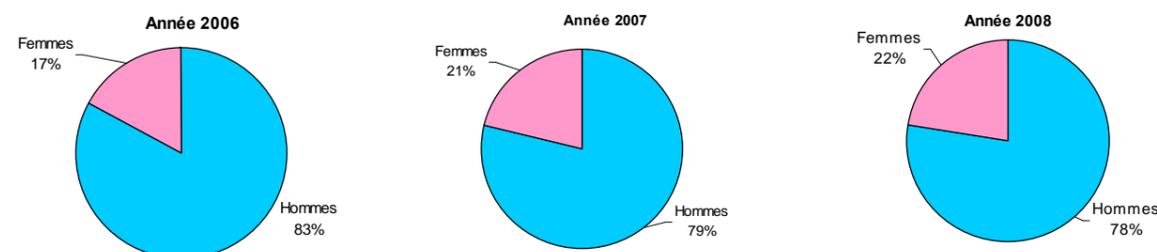
On note une augmentation importante du nombre de jeunes ayant incorporé le SMA (7% d'augmentation entre 2006 et 2007, 37% entre 2007 et 2008).

Il en est de même en ce qui concerne le nombre de jeunes ayant suivi une formation, 5% entre 2006 et 2007, contre 32 % entre 2007 et 2008.

Evolution du nombre de volontaire stagiaire du SMA par sexe entre 2006 et 2008

	Incorporés						Entrés en formation					
	2006		2007		2008		2006		2007		2008	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	239	82,70	244	78,96	329	77,59	238	82,64	240	79,73	308	77,78
Femmes	50	17,30	65	21,04	95	22,41	50	17,36	61	20,27	88	22,22
Total	289	100	309	100	424	100	288	100	301	100	396	100

La population du SMA est en grande majorité masculine. Les femmes ne représentent que 20,54% des 1022 VS incorporés au SMA entre 2006 et 2008.

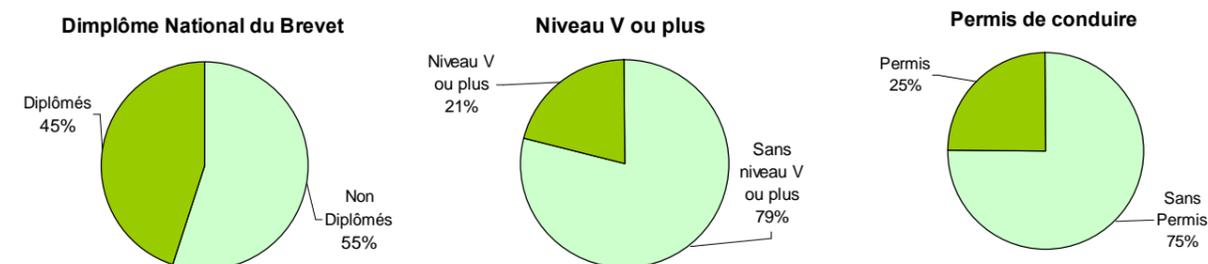


On constate tout de même d'une année à l'autre une légère augmentation de la proportion de femmes incorporées. Elles représentaient 17 % de l'effectif total en 2006, contre 22% en 2008. Il en est de même en ce qui concerne les VS entrés en formation, Un des objectifs du SMA est de parvenir à une parité hommes/femmes en 2015. Dans l'immédiat, la cible de féminisation est fixée à 30%.

➤ Profil des VS recrutés

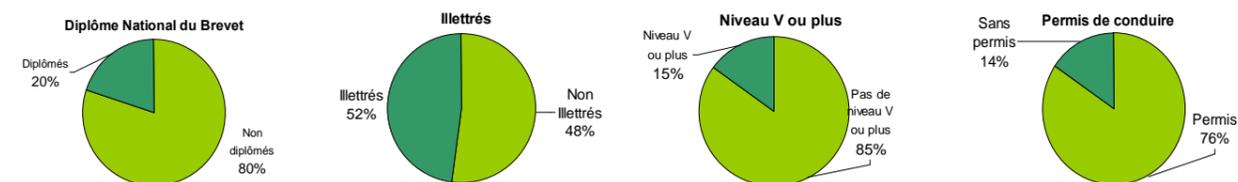
Comme indiqué précédemment, ce sont en grande majorité les hommes qui intègrent le SMA en tant que VS (environ 80 % quelque soit l'année)

En 2006, 83 % des VS sont des hommes, 55 % des 289 des jeunes incorporés n'ont pas le Diplôme National du Brevet, 21% ont un niveau V ou plus, et 75 % ne sont pas détenteurs du permis B. Seuls 0,3% des jeunes incorporés (1 jeune) ont dénoncé leur contrat au cours du 1^{er} mois, 288 jeunes sont donc entrés en formation.



En 2007, la physionomie de la population recrutée est similaire, 55 % des 309 jeunes incorporés ne sont pas détenteurs du Diplôme National du Brevet, 16% ont un niveau V ou plus, 73 % n'ont pas le permis B et 48 % sont illettrés.

On note un pourcentage plus élevé de dénonciation de contrat : 2,6 % des jeunes incorporés (8) ont dénoncé leurs contrats au cours du 1^{er} mois, 288 jeunes sont donc entrés en formation.

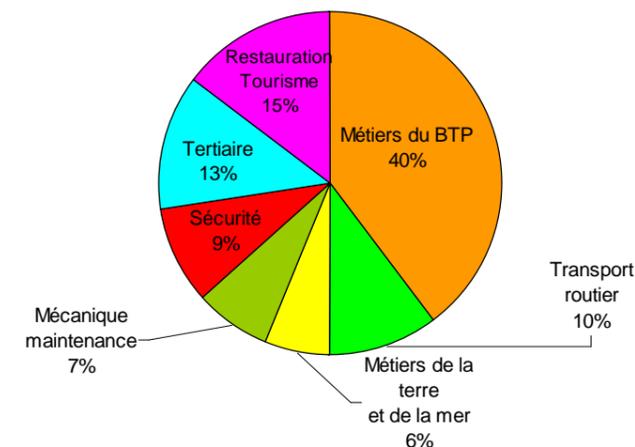


On dénombre plus de femmes uniquement dans la filière tertiaire. Sur les trois années, elles représentent 61 % des jeunes entrés en formation. Les femmes sont à quasi parité dans le secteur tourisme restauration : 43 % des jeunes entrés en formation dans cette filière sont des femmes.

★ Répartition des jeunes au sein des différentes filières de formation

Une majorité de jeunes (40 %) ont suivi les formations du secteur BTP. Les autres spécialités de formation enregistrant 10 % des stagiaires et plus sont les suivants :

- ◆ tourisme-restauration : 15 %
- ◆ tertiaire : 13 %
- ◆ transport routier : 10 %



➤ RESULTATS DE FORMATION

Le nombre de CAPI attribués aux jeunes a fortement augmenté entre 2006 et 2007. Ils étaient en effet seulement 18 à se voir attribuer ce certificat en 2006 ; en 2007 et 2008 ils ont été respectivement, 193 et 190 à l'avoir obtenu.

Les femmes représentent 50% des jeunes reçus en 226, 24% en 2007 et 22% en 2008. En 2007 et 2008, le pourcentage de femmes ayant été admis au CAPI est proportionnel au pourcentage de femmes entrées en formation tandis qu'en 2006, les femmes étaient proportionnellement beaucoup plus nombreuses à avoir réussi.

Pour obtenir le CAPI, le volontaire doit valider quatre modules (AFC, AFP, CFG et AFPS). Depuis la création du CAPI, un certain nombre de volontaires n'ayant pas validé l'intégralité des modules, ont été admis à un, deux ou trois d'entre eux.

C'est ainsi qu'en 2006, 240 jeunes ont obtenu l'AFP, 106 l'AFPS, et 17 le CFG.

En 2007 267 volontaires ont validé l'AFC, 263 l'AFP, 72 le CFG et 215 le PCS1.

Pour finir, en 2008, ils ont été 233 à avoir obtenu l'AFC, 249 l'AFP, 108 le CFG et 245 le PCS1.



*** Savoir lire, écrire, compter : Certificat de Formation Générale (CFG) ;**

La remise à niveau scolaire (RAN) répond au souci du SMA de mieux accomplir sa mission au profit de la jeunesse d'outre-mer. Elle est sanctionnée par le certificat de formation générale (CFG) attribué par l'Inspecteur d'académie.

Sont éligibles au CFG, tous les volontaires non détenteurs du brevet des collèges ou d'un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur lors de leur incorporation au SMA.

*** Savoir secourir : Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1 ou CSST).**

La formation au secourisme a pour objectif de rendre le volontaire capable de porter secours dans les situations de la vie courante et en particulier sur son lieu de travail. La formation au secourisme est sanctionnée par l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 ou par le Certificat de Sauveteur et Secouriste du Travail (CSST, ministère de la Santé) attribué par le moniteur national aux premiers secours qualifié SST.

➤ Une période de recherche d'emploi (12^{ème} mois)

◆ Les chiffres de la formation 2006 à 2008

	Incorporés						Total	Entrées en formation professionnelle						Total
	2006		2007		2008			2006		2007		2008		
	H	F	H	F	H	F		H	F	H	F	H	F	
Métiers du bâtiment et des TP	105	10	111	7	163	8	404	104	10	108	7	154	8	391
Transport routier	45	2	25	2	25	4	103	45	2	24	2	24	4	101
Métiers de la terre et de la mer	11	3	16	0	34	5	69	11	3	16	0	28	3	61
mécanique maintenance	23	0	22	0	27	1	73	23	0	21	0	27	1	72
Sécurité	25	0	20	7	27	14	93	25	0	21	5	23	14	88
Tertiaire	7	15	22	31	21	36	132	7	15	22	29	20	34	127
Restauration Tourisme	23	20	28	18	32	27	148	23	20	28	18	32	24	145
Total	239	50	244	65	329	95	1022	238	50	240	61	308	88	985
TOTAL H + F	289		309		424			288		301		396		

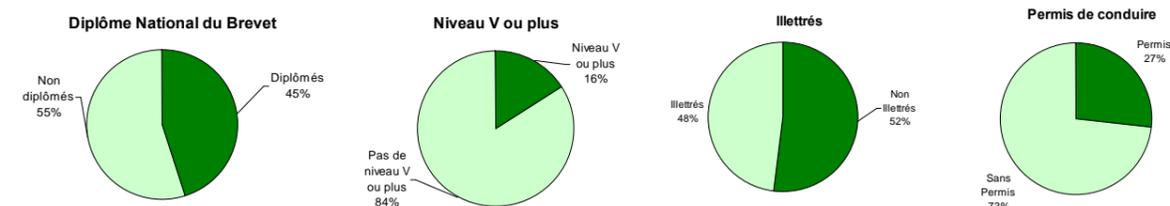
★ Répartition par sexe

De manière générale, les hommes entrant en formation sont largement majoritaires au sein des formations du SMA. Ils représentent en effet une majorité écrasante dans les filières suivantes :

- ◆ Formation aux métiers du BTP : 94 %
- ◆ Transport routier : 92 %
- ◆ Mécanique, maintenance : 99 %

En ce qui concerne les formations à la sécurité, bien que les hommes représentent 78 % des effectifs, le nombre de femmes participant à ces formations a progressé.

En 2008, on note une évolution du profil des jeunes recrutés. Pour « coller » encore plus à la philosophie du « chaînon manquant », le recrutement des jeunes s'est fait au plus bas. Ce sont en effet 80 % des 424 jeunes incorporés qui ne sont pas détenteurs du brevet des collèges, moins de 16% ont un niveau V ou plus, 76 % n'ont pas le permis B, et 52 % sont illettrés. La proportion de jeunes ayant dénoncé leur contrat au cours du 1^{er} mois a encore augmenté pour atteindre 6,6 % des jeunes incorporés (28). 396 jeunes sont donc entrés en formation.



✕ **Le volontaire technicien (VT)** tient un emploi dans le cadre d'une première expérience professionnelle, sur des postes de soutien correspondant à certaines qualifications professionnelles (secrétariat, mécanique, cuisine, etc.).

Pour intégrer le SMA en qualité de VT, le jeune doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être âgée de 18 à 26 ans,
- ◆ être apte médicalement,
- ◆ être de nationalité française et résider en outre-mer,
- ◆ posséder une qualification professionnelle reconnue (CAP ou CFP),
- ◆ avoir répondu à l'appel de préparation à la défense (JAPD),
- ◆ être volontaire pour souscrire un contrat initial d'un an comme "volontaire dans les armées."



✕ Les engagés volontaires du Service militaire adapté (EVSMA) : les moniteurs de formation professionnelle

Chevilles ouvrières du SMA, les moniteurs de formation professionnelle sont des engagés volontaires de l'armée de terre au titre du SMA (EVSMA) pour une durée de 24 à 48 mois. Ils œuvrent au sein des groupes de formation professionnelle.

Peuvent intégrer le SMA en tant que EVSMA les jeunes remplissant les conditions suivantes :

- ◆ être âgée de 18 à moins de 29 ans à la date de signature du contrat,
- ◆ être aptes pour tenir un poste de moniteur de formation professionnelle auprès des jeunes,
- ◆ être de nationalité française et résider en France ou en outre-mer,
- ◆ posséder une qualification professionnelle reconnue (Bac Pro ou BTS selon les métiers),
- ◆ avoir répondu à l'appel de préparation à la défense (JAPD),
- ◆ souscrire un contrat initial de deux ans, renouvelable deux fois un an.

FORMATION

L'acte de volontariat et la vie en internat dans une enceinte militaire sont les fondements de la formation proposée par le SMA.

Le programme de formation repose sur l'acquisition de pré-requis dans les domaines du savoir-être (éducation comportementale et instruction civique), du savoir (remise à niveau scolaire), et du savoir-faire (formation pré-professionnelle).

Les volontaires sont également préparés et présentés au permis de conduire et à l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Le parcours de formation

Il se décompose comme suit :

➤ **Une formation générale initiale** d'un mois suite à laquelle les VS et les VT suivent une formation d'adaptation visant à intégrer le volontaire dans son nouvel environnement.

Elle permet de développer le goût de l'effort et l'esprit de cohésion, d'acquérir les savoir être nécessaires à l'intégration sociale et de participer aux prises d'armes.

➤ **Une formation professionnelle élémentaire (du 2nd au 6^{ème} mois) et une formation professionnelle complémentaire (du 7 au 11^{ème} mois),**

Elles interviennent dans le cadre des formations pré-professionnelles et d'insertion du CAPI (Certificat d'Aptitude Personnel à l'Insertion).

Le CAPI, créé le 5 mai 2006 par une décision ministérielle publiée au bulletin officiel du ministère de l'Outre-mer, valide l'acquisition de comportements (savoir être et prêter secours) favorables à l'intégration du citoyen dans la société, de compétences professionnelles (savoir-faire) et de connaissances générales (savoir) facilitant l'insertion professionnelle.

Le CAPI garantit l'acquisition des quatre modules par le volontaire :

* **Savoir être : Attestation de Formation Citoyenne (AFC) ;**

La formation citoyenne a pour but de permettre au volontaire d'adopter un comportement citoyen durable par l'acquisition des connaissances civiques, juridiques et sociales qui régissent la vie en société, en vue de les mettre en pratique au quotidien.

La formation citoyenne est sanctionnée par une attestation de formation citoyenne (AFC, ministère de l'Outre-mer) attribuée par le chef de corps.



6

* **Savoir faire : Attestation de Formation Professionnelle (AFP) ;**

Les formations certifiantes visent l'obtention d'un titre professionnel (Titre V), un CAP ou un CAPA.

Au SMA les jeunes volontaires peuvent encore préparer un CAP ou un CAPA dans les spécialités suivantes :

- ◆ Marâcher,
- ◆ agent d'entretien des espaces verts,
- ◆ menuiserie du bâtiment,
- ◆ peinture,
- ◆ plomberie,
- ◆ carreleur,
- ◆ maçonnerie,
- ◆ charpentier du bois,
- ◆ mécanicien automobile.



Les formations pré-certifiantes obtention d'UV, UC, CCP ou de capacités à exercer un métier (SSIAP, FIMO, FCOS, CACES, etc.)

Les formations suivantes sont préparées au SMA :

- ◆ CACES conducteur d'engins,
- ◆ CACES transport de matériaux,
- ◆ CACES agent magasinier,
- ◆ Agent de prévention et de sécurité SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes),
- ◆ Conducteurs tous transports (SPL / FIMO).



Les formations pré-professionnelles et d'insertion donne le CAPI uniquement.

* **La Formation Professionnelle Élémentaire (FPE)**, qui permet au stagiaire d'acquérir les bases théoriques et les gestes élémentaires de sa spécialité. Sa durée est de 4 mois.

* **La Formation Professionnelle Complémentaire (FPC)**, qui permet au stagiaire d'acquérir des savoir-faire plus complexes, se perfectionner dans sa spécialité, travailler sur les chantiers d'application et effectuer des stages en entreprises. Il peut aussi acquérir des savoir-faire complémentaires et ainsi augmenter sa polyvalence ou se spécialiser. La durée de la FPC est de 5 à 6 mois.

Les spécialités de formation proposées aux jeunes dans le cadre des formations pré-professionnelles et d'insertion sont les suivantes :

- ◆ agent d'entretien du bâtiment (maçon, carreleur, installateur sanitaire, peintre),
- ◆ agent administratif,
- ◆ agent de restauration,
- ◆ agent de prévention et d'hygiène.

A l'issue de sa formation, le volontaire se voit attribuer une attestation de formation professionnelle du SMA, certifiant qu'il a bénéficié de 800 heures minimum de formation dans sa spécialité (VS) ou exercé son métier dans le cadre d'une première expérience professionnelle pour une durée minimale identique (VT).

7